



FLOREAL

Forêt Privée de LORraine Et ALSace

Décembre 2009 - N° 79
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Joyeux Noël et meilleurs vœux à tous, amis lecteurs de Floréal



SOMMAIRE

Edito :p 1

Actualité :
Demain, le bois énergie
et 2 interviews !p 2-3

Economie :
RGPP, modernisation agricole, ONF
en forêt privée, n'en jetez plus !p 4

Homme des bois : Jean-Michel Hénon
Un directeur qui y croitp 5

Technique :
10 ans après... L'exemple de 2 stratégies
de reconstitutionp 6-7

Autour de Nous :
Bilan phytosanitaire 2009
Le dépérissement du hêtrep 8

Parole à François Godinot
Sans le CRPF, devinez ce que je suis..p 9

Arbre au vert :
Gestion durable
Le peuplier en plaine d'Alsacep 10

Au coin du bois :
Voyage 2009 du CRPF
Destination autrichiennep 11

De feuilles en aiguilles :
Nos brèvesp 12

Encart :
Programme "Rencontrons-Nous" 2010

Bientôt dix ans après l'ouragan "Lothar", on peut s'interroger sur l'avenir de nos forêts privées, en particulier celles de l'Est de la France qui nous concernent spécialement. Un immense travail reste à faire. Ceux qui ont parlé de reconstitution devraient se rendre à proximité des crêtes des Vosges, là où quelques arbres rescapés se dressent encore, tels des témoins entourés d'une jeunesse qui leur vient difficilement à la cheville. Le constat est évident : un énorme chantier reste ouvert pour reconstruire, pour tenter de reconstituer "à l'identique d'avant l'année 2000". Reconstruire pendant des dizaines d'années... Et il restera malgré tout des manques, des friches et même des châblis. Stigmates éloquentes, voire indécents, du morcellement de la forêt française, privée du regroupement du foncier dont une poignée de forestiers téméraires mais courageux a osé parler sans avoir vraiment été écoutée. Ce sombre anniversaire, le dixième, est important à plus d'un titre.

Il rappelle sans ménagement qu'il ne suffit pas de dédommager la propriété forestière, contrainte de nettoyer les parcelles détruites, sans se soucier de l'avenir. Il faut donner aux gestionnaires les moyens d'un reboisement sérieux, productif et durable. Pendant cinquante, cent ans, parfois plus. Sans attendre d'autres revenus que la satisfaction de voir se reconstituer un paysage, se recréer un ensemble forestier cohérent, un patrimoine qui découle d'une longue histoire familiale, mémoire du vivant et du travail, relais de plusieurs générations.

Il rappelle aussi qu'une bonne gestion forestière est une réussite dans la mesure où des bois de grande qualité trouvent leur écoulement au sein même du Pays qui les produit. Le bois français, de toutes provenances et de toutes appartenances, doit être en mesure de trouver, au plus près de son lieu de production, la meilleure utilisation après les transformations industrielles nécessaires à sa valorisation. Et l'effort dans ce domaine appartient à ceux qui soutiennent actuellement l'industrie dans bien d'autres secteurs, sans se soucier suffisamment de la filière bois française. Dix ans après la tempête, bien peu de changements de la part de l'Etat dans ce domaine. Hélas ! Un échec !

Il rappelle enfin le courage des forestiers qui continuent à se former, à investir dans leurs bois, à faire connaître leurs expériences et leurs besoins à la rédaction du journal. Floréal, c'est leur journal. Il leur est ouvert en permanence.

Ace titre, on ne peut que remercier l'équipe de rédaction, toujours aussi soudée et motivée qui, chaque trimestre, cherche à satisfaire le plus grand nombre de lecteurs dans les nombreux domaines forestiers.

Bonne année



Philippe Bernard-Michel



Actualités

Demain, le bois-énergie

La France s'est engagée à passer de 9 % actuellement à 23 % en 2020 de part d'énergies renouvelables, et le tiers de cet effort devra s'effectuer par l'utilisation du bois-énergie.

A cet effet, l'Etat et les Collectivités ont mis en place une politique volontariste, avec des mesures très concrètes : crédits d'impôts pour les particuliers, soutien aux chaufferies-bois collectives (notamment avec le fonds chaleur géré par l'Ademe), appels à projets dans le cadre de la "commission de la régulation de l'énergie CRE", pour susciter des installations de co-génération à partir de biomasse.

Pour conforter ces dossiers, EDF devrait tripler son prix de rachat de l'électricité ainsi produite.

Les besoins en bois seront très importants et les conséquences -que l'on espère favorables- sur la filière le seront tout autant.

Le bois énergie est polymorphe : en traditionnelles bûches, en granulés (pellets), ou en plaquettes. Il est aussi d'origines ethniques diverses : issu de déchets de l'industrie du bois (dosses, sciure ...), de produits en fin de vie (par exemple palettes usagées), ou bien sûr directement de forêt (bûches et plaquettes forestières).

Cet article n'évoque que le cas des plaquettes forestières car il est considéré comme le gisement le plus important et ayant le plus d'avenir. Et il concerne, en premier chef, les propriétaires forestiers !

La plaquette est-elle l'avenir de la forêt ?

Même si les futurologues ont comme caractéristique de toujours se tromper, il n'y a pas de risque à annoncer : "la plaquette est inéluctable".

Avec la politique mise en place, petites chaufferies locales, réseaux de chaleur ou grandes unités de cogénération sont en train de sortir de terre et beaucoup de projets sont dans les cartons.

Par exemple, pour nos régions de Lorraine et d'Alsace, 15 projets ont été proposés à la CRE qui, s'ils voyaient tous le jour, nécessiteraient 1.800.000 tonnes de bois ! Et il faut ajouter les désormais nombreuses réalisations de réseaux de chaleur, modestes ou plus ambitieuses (telle que la récente installation de Nancy).

On ne sait pas le nombre de projets qui verront réellement le jour, mais un besoin de 600-700.000 tonnes de plaquettes forestières à l'horizon de 4 ans paraît un minimum, et ce ne sont que les prémices d'un vaste mouvement.

Dans la filière, chacun y va de son commentaire, "il n'y aura pas assez de bois", "au prix de vente des plaquettes, les propriétaires ne se précipiteront pas pour fournir leurs bois", et Floréal aussi ! Sur le plan prospectif, on peut imaginer trois scénarii possibles :

Le scénario 1 "rose" : le bois-énergie complète idéalement le bois d'œuvre et le bois d'industrie. Ces nouveaux débouchés dynamisent la filière et toute la surface forestière participe de la gestion durable. La logique de l'offre et de la demande permet des prix acceptables pour les producteurs.

Mais pour un tel scénario, il faut que les débouchés en bois d'œuvre soient confortés -on ne peut exploiter le houpplier de hêtre, si la grume de hêtre ne se vend pas !



Photo : Alain Jacquet - F&BE

Le scénario 2 "noir" : la première transformation ne peut tenir face à la concurrence internationale, et pour faire face aux besoins énergétiques, on transforme la forêt française en production de biomasse, avec des rotations courtes. On détruit la forêt, on appauvrit ainsi biodiversité, sols, esthétique, comme le 19^{ème} siècle l'a vécu avant l'utilisation du "charbon de terre" : taillis et taillis-sous-futaie étaient pratiqués souvent intensément pour pouvoir nourrir les "bouches à feu", cristalleries, faïenceries, métallurgie.

Le scénario 3 "gris" : le bois-énergie vient concurrencer frontalement le bois d'industrie, générant une surenchère sur les prix de la matière première. Les groupes (internationaux) papetiers et panneautiers s'adaptent en délocalisant leur production à l'autre bout du monde. Au final, la forêt et les producteurs n'auront rien gagné, mais l'économie européenne aura perdu. Et il faudra, au détriment du bilan carbone, transporter les produits finis sur de longues distances.

"Nous sommes tout à fait conscients des enjeux" dit Yann Dacquay, responsable du Service Régional de l'Economie, des Territoires et de l'Environnement (SRETE) à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Lorraine. (DRAAF). "Parallèlement à la montée en puissance du bois énergie, il faut conforter le secteur du sciage. Par exemple, nous travaillons avec les professionnels sur le montage de 2 projets importants, concernant le chêne et le hêtre. Il est aussi nécessaire d'inciter la filière à se structurer, pour qu'elle soit capable de répondre à ce nouveau contexte".

"Il faut que la filière maîtrise les circuits d'approvisionnement pour être capable de gérer la complémentarité bois d'industrie/bois-énergie, sinon, nous allons tout droit dans le scénario 3", ajoute Alain Jacquet, directeur de FetBE. "Nous devons profiter de cette nouvelle donne pour dynamiser la sylviculture, par exemple réaliser des travaux jusqu'à présent économiquement infaisables, dépressages, éclaircies précomptables".

Bref, la demande massive en bois-énergie pourra être, comme la langue d'Esopo, la meilleure ou la pire des choses. Il faut que la filière en fasse une chance, et c'est possible.

Reste la question de la ressource forestière disponible. Il existe très certainement des marges d'accroissement, mais ceci est une autre histoire. Floréal fera le point des connaissances actuelles dans un prochain numéro.

Didier Daclin, Administrateur CRPF
Philippe Laden - CRPF

Interviews réalisées par Philippe Laden

Forêts et Bois de l'Est en pointe sur la plaquette

Depuis 10 ans, F&BE croit en l'émergence du marché de la plaquette forestière. La coopérative a ainsi multiplié réflexions techniques, chantiers-pilotes, et avec ses 35.000 tonnes annuelles, elle a une expérience indéniable sur ce créneau.

Interview d'Alain Jacquet, directeur de F.&B.E.

Quelles perspectives de développement envisagez-vous ?

De 2009 à 2010, nous passerons de 35.000 à 58.000 tonnes de plaquettes forestières produites et nous misons sur 150.000 tonnes en 2012. Nous avons des accords avec ONF Energies (filiale de l'ONF) pour fédérer les producteurs privés et publics. Nous voulons ainsi "peser" sur ce nouveau marché pour éviter des "détournements" d'approvisionnement : les plaquettes forestières doivent provenir au maximum de bois, jusqu'à présent, sans débouchés.



Photo : Alain Jacquet - F&BE

Comment produisez-vous les plaquettes forestières ?

Nous sommes en perpétuelle "recherche et développement" sur ce sujet, car il y a de grosses marges de progrès à faire. Jusqu'en 2006, notre schéma d'exploitation ressemblait à celui de l'ensilage agricole, avec broyage sur la parcelle, puis navettes de bennes pour stocker les plaquettes bord de route. Economiquement ce n'est pas un mauvais schéma, sauf qu'il nécessite des engins surdimensionnés dans le contexte de la forêt privée. Aujourd'hui, nous broyons bord de route après débardage de la biomasse (en javelles, en houppiers peu démembrés, ...). Nous testons actuellement la mécanisation de l'exploitation préalable au broyage, en particulier dans le feuillu.

Pour éviter l'exportation des minéraux, nous laissons sur la parcelle un maximum de brindilles et nous laissons sécher la biomasse sur place pour que feuilles et aiguilles y restent. C'est capital pour maintenir la richesse des sols forestiers.

"La question qui tue" : que reste-t-il au propriétaire ?

Il n'y a pas de mystère, nous sommes payés selon le mégawatt fourni aux producteurs d'énergie, ce qui correspond à 55-60 Euros/tonne rendu sur le site, incluant valeur du bois, récolte, broyage en plaquettes, transport sur site. Le prix proposé au propriétaire se cale en fonction du jeu normal de l'offre et de la demande et de notre capacité à réduire les coûts d'exploitation.

Le prix "sur pied" pour le propriétaire était négatif il y a quelques années. Il tourne aujourd'hui, selon les chantiers et la taille des produits, entre 0 et 8 €/tonne. Et avec les deux points évoqués ci-dessus, ce prix ne peut que progresser. Il faut bien se rendre compte que la plaquette doit être, dans un chantier bien mené, une recette complémentaire de celles générées par le bois d'industrie.



Photo : Alain Jacquet - F&BE

Pour fin 2012 :

Un exemple de cogénération "biomasse" présenté par l'Usine d'Electricité de Metz (U.E.M.)

Interview de Michel Wannemacher, Directeur Technique de l'U.E.M.

L'U.E.M. parle aux Messins, mais pas à tous les Lorrains ! Qu'est-ce que l'U.E.M. ?

L'U.E.M. est l'ancienne Régie d'Electricité de la Ville de Metz et de ses environs ; c'est aujourd'hui une société d'économie mixte, détenue majoritairement par la Ville de Metz.

Outre son activité de fournisseur d'électricité, elle exploite et développe un réseau de chauffage urbain (le 4^{ème} de France en importance) alimentant l'équivalent de 30.000 logements. Actuellement, ce réseau est alimenté par l'incinération des ordures ménagères, le charbon et le gaz.

Pouvez-vous nous présenter le projet ?

Le projet est proposé dans le cadre de l'appel d'offres de production d'électricité à partir de biomasse, lancé par la Commission de Régulation de l'Energie, faisant partie des mesures du plan "Borloo". Nous envisageons de remplacer une ancienne unité charbon datant des années 1960 et devenue obsolète, par une unité "biomasse" de 45 mégawatts thermiques, produisant également de l'électricité par cogénération à hauteur de 10 mégawatts.

Nous nous inscrivons dans une démarche environnementale, en complet esprit "Grenelle", et par ailleurs nous souhaitons sortir

de l'utilisation d'énergies aux cours erratiques. Les quelques 20.000 tonnes de charbon d'Afrique du Sud seront ainsi pour l'essentiel remplacées par une matière de proximité (environ 100 km). Il faut dire aux propriétaires forestiers qu'un tel projet leur permettra d'avoir un marché stable et pérenne, et non délocalisable !

Justement, quel plan d'approvisionnement ?

Nous allons avoir besoin de 100.000 tonnes de bois annuels et notre plan est "calé" ainsi :

60.000 tonnes seront des plaquettes forestières, par un pool de fournisseurs (ONF Energie, Forêts et Bois de l'Est, des exploitants forestiers). Le reste sera constitué par des déchets bois propres issus des centres de tri d'écorces ou de sciures provenant des industries locales. Il y aura sur site un stock-tampon de trois semaines, mais l'essentiel de l'approvisionnement se fera à flux tendu. C'est parfaitement réalisable car notre process nous autorise une grande tolérance sur la teneur en eau du bois, ce qui permet d'accepter des plaquettes directement produites en forêt. Quant aux prix, nous avons opté pour un système d'indexation basé sur l'évolution des coûts de fabrication de la plaquette. Cela nous semble le plus juste pour tout le monde.



R.G.P.P., modernisation agricole, O.N.F. en forêt privée, ... n'en jetez plus !

Nous l'évoquions dans l'éditorial de notre précédent numéro, les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (C.R.P.F.) sont pris aujourd'hui dans d'importantes turbulences. Ils n'en demandaient pas tant !

Alors qu'il y a quelques mois à peine, ils étaient considérés comme efficaces et bon marché, avec un excellent "rapport qualité-prix", ils sont aujourd'hui soumis à la dure loi des restrictions, comme les autres, sinon pire que les autres, coincés entre d'une part, les contraintes budgétaires liées à la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.) et d'autre part, une extension des missions en projet dans la loi de Modernisation Agricole.

La R.G.P.P.

Alors que toutes leurs composantes, administrateurs, directeurs et salariés, se préparaient à la mise en œuvre de contraintes financières (moins 2 millions d'euros) et humaines (moins 15 postes) en 2011, le couperet est tombé plus tôt et plus fort que prévu (moins 3 millions d'euros dès 2010). Concernant presque exclusivement, dans un premier temps, le budget de fonctionnement, ce régime amaigrissant draconien frappe de plein fouet nos structures dans leurs forces vives. C'est, en effet, l'outil de travail qui est amputé et, ce faisant, l'efficacité même des C.R.P.F.

Ces C.R.P.F. qui, depuis le 6 novembre, date de parution de l'ordonnance qui les réforme, sont regroupés au sein d'un établissement public unique, le Centre National de la Propriété Forestière (C.N.P.F.).

Un décret devrait être prochainement publié pour préciser les modalités de fonctionnement de cette future organisation et l'articulation entre l'échelon national et les "agences" régionales.

La loi de modernisation agricole ou L.M.A.

Actuellement en cours d'élaboration, elle comportera un volet forestier important, qui devrait notamment élargir le champ d'actions des C.R.P.F. à travers, en particulier :

- l'extension de l'obligation de Plan Simple de Gestion, par abaissement du seuil (20 ha ? 22 ha ?), ou par suppression de la notion de seul tenant : le choix entre l'une ou l'autre de ces deux solutions n'est pas définitivement arrêté, les réflexions toujours en cours ;
- le projet de mandat de gestion : dans la continuité du discours d'Urmatt, ce système est destiné à favoriser la mobilisation des bois en zones morcelées non exploitées.

Dans les deux cas, les personnels du C.R.P.F. se trouvent au centre du dispositif. Dans de telles conditions, comment résoudre ce qui ressemble de plus en plus à une "quadrature du cercle" ? D'un côté, des moyens appauvris, une efficacité amoindrie. De l'autre, des missions élargies, des activités nouvelles, en un mot "une barre toujours plus haute".



Photo : Catherine Négrinat - CRPF

Et que penser de l'interventionnisme envisagé de l'Office National des Forêts, ou des actions forestières imaginées par les Chambres d'Agriculture et qui leur permettraient au passage de "sauver" une grande partie des centimes additionnels qu'elles prélèvent sur les biens forestiers ?
Devant tous ces événements, prévus ou à prévoir, à travers toutes ces turbulences, une question vient à l'esprit : quel avenir pour les C.R.P.F. ?

Un écrivain disait un jour "qu'on peut vivre avec des questions, mais pas toujours avec les réponses". Espérons que nous n'aurons pas à vérifier cette affirmation.

Jean-Michel Hénon - CRPF



Homme des bois

Jean-Michel Hénon : un directeur qui y croit, malgré les difficultés

Sa période d'essai ayant été plus que concluante, Jean-Michel Hénon vient d'être conforté dans sa fonction de directeur du CRPF. Il faut dire que le CRPF, il connaît puisqu'il arrive en Lorraine-Alsace après 20 années passées comme ingénieur, puis directeur adjoint, dans ce même établissement public en Auvergne. Hyper diplômé, la cinquantaine, on peut donc dire -sans trop exagérer- qu'il a effectué toutes les missions et touché à quasiment tous les thèmes, en un mot qu'il "connaît les ficelles". Tout s'annonçait donc sous les meilleurs auspices... Sauf que, sauf que... la RGPP est arrivée et que, aujourd'hui la donne n'est plus la même...



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) touche les principales structures publiques : tribunaux, armées, hôpitaux,... Même si cette réforme était nécessaire, sa mise en oeuvre se révèle être parfois difficile. En tant qu'établissement public, le CRPF est concerné : quels sont les grands points d'impact ?

L'Etat a décidé de faire une vraie réforme, en profondeur, en modifiant son organisation, en regroupant les structures faisant double emploi et en se rendant plus lisible pour le citoyen, avec, au passage, des économies substantielles ! Menée tambour battant, elle donne souvent l'impression, vue de l'intérieur, de manquer de concertation et de réflexion.

Dans ce contexte, et que nous le voulions ou non, notre mode de fonctionnement va changer. Tout d'abord avec la création du Centre National de la Propriété Forestière -qui devient la seule "personne morale"- et qui institue une forme de centralisme et, par voie de conséquence, une perte d'autonomie pour nous. Cela va obligatoirement induire, dans les mois qui viennent, une perte de pouvoir au niveau des régions.

Le rôle du directeur sera-t-il amoindri ? Les personnels auront-ils à souffrir de certaines mesures ? Quelle place pour les forestiers privés dans l'administration du centre ? Autant de questions qui se posent...

Le directeur régional, dans la gestion quotidienne, dépendra du directeur général à Paris. La répartition des responsabilités dévolues à chacun n'est pas encore clairement définie. Il y a un vrai manque de lisibilité qui devrait être levé dès la parution prochaine d'un décret en Conseil d'Etat. Les personnels seront touchés dans la mesure où des économies nous seront demandées (3 millions d'euros dès 2010) et surtout par l'annonce de la suppression de 15 postes au niveau national (nous sommes environ 300 titulaires, dont 20 en Lorraine-Alsace).

Quant aux personnels qui fonctionnent sur des financements départementaux ou régionaux, la question est : quel avenir ? Pour un Conseil Général, le soutien à un organisme local est légitime. En revanche, il l'est moins lorsqu'il s'agit de travailler avec une structure nationale. Il nous faut donc absolument maintenir notre capacité à travailler avec les collectivités territoriales. Nos relations locales ont toujours été notre force et doivent le rester.

Au niveau administratif, des changements bien sûr : les paies seront centralisées, les achats aussi,...

Pour ce qui concerne les conseils d'administration, le total des administrateurs, toutes régions confondues, sera réduit (de 160 à environ 120). En région, leur pouvoir, au niveau technique, restera le même, notamment pour l'agrément des plans de gestion. En revanche, il sera amoindri pour tout ce qui se rattache à la gestion de l'établissement : ils ne décideront plus directement, ils proposeront. Les budgets régionaux seront refondus en un seul budget national. Au conseil d'administration du CNPF (donc national), notre région n'aura plus qu'un ou deux représentants (sur un peu plus d'une trentaine).

La RGPP, le discours de Sarkozy à Urmatt en mai dernier qui fait suite au rapport Puech et qui ne donne pas une image très dynamique de la forêt privée, et comme si la coupe n'était pas encore assez pleine : une loi de modernisation agricole, une nouvelle loi de finances, des relations avec les chambres d'agriculture conflictuelles et le rôle de l'office national des forêts qui va être redéfini... C'est une vraie tourmente ?

On peut dire que c'est une vraie tourmente, et avec elle, beaucoup d'incertitudes sur l'avenir. Il y a deux questions auxquelles nous souhaiterions avoir de vraies réponses : quelles sont les intentions finales du ministère pour ce qui concerne les CRPF et, par là même, quel est leur avenir ?

L'Etat qui met en avant le Grenelle de l'Environnement semble mettre aussi des "bâtons dans les roues" des forestiers. Difficile de trouver une note d'espoir pour conclure ?

Une note d'espoir ? Difficile en effet lorsque l'on assiste à une contradiction forte entre l'affichage de la forêt comme une priorité nationale (Grenelle, discours d'Urmatt) -on dit même dans certains ministères "la priorité des priorités"- et la réduction des moyens mis à la disposition des forestiers, moyens financiers et humains.

C'est le cruel constat de l'écart entre une politique volontariste et les moyens donnés par l'Etat pour la mettre en œuvre.

Un manque de logique dont nous pourrions bien faire les frais...

Cependant, je n'ai pas le culte de la défaite et la partie n'est pas finie. Le CRPF doit tenir et conserver sa place à la charnière des organismes de la forêt privée et assurer son rôle -que j'espère pérenne- auprès des propriétaires, ceci bien sûr, dans une optique de gestion durable des forêts.

Technique

10 ans après...

Quelle "leçon de choses" a donné la tempête de 99 aux forestiers de nos régions ? Une réponse a été taillée sur mesure pour les participants à la rencontre forestière alsacienne du 7 novembre dernier. Une réponse personnelle, forgée à partir des réalisations et de l'expérience d'un technicien et d'un fageforiste, tous 2 forestiers.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Il était, par un beau jour de l'année dernière, un jeune fageforiste de la 1ère heure qui, avec son ami ancien technicien du CRPF, eut deux bonnes idées en une. C'était, organiser une rencontre forestière sur le thème de « 10 ans après Lothar », et rassembler tous les volontaires qui avaient suivi une formation Fagefor depuis 2005.

Résultat, le 7 novembre dernier, Frank Brua et Jean Braud ont reçu environ 80 personnes sur les forêts de trois groupements forestiers dont ils sont l'un ou l'autre gérants. Ils ont montré plusieurs tactiques de nettoyage et reconstitution à partir de situations forestières différentes de l'après-tempête et ont tenté, avec l'aide de participants passionnés, de tirer des enseignements plus généraux sur les stratégies mises en œuvre.

Bas-Rhin, limite des Vosges du nord et du plateau lorrain, collines sous-vosgiennes ouest, grès coquillier souvent recouvert de limons, altitude 230 m, commune de Bust, météo un peu froide, chemins boueux, arbres aux belles couleurs mordorées, participants un peu glacés avec le nez rouge mais l'esprit aiguisé...

Même la presse était là (FR3 Alsace, Dernières Nouvelles d'Alsace), certains jusqu'au kougloff final !

On en aurait presque oublié qu'au début de l'histoire, en décembre 1999, ça commençait vraiment très mal, avec des paquets d'arbres par terre, massacrés, et des forestiers presque aussi ravagés qu'eux.

Le gérant du G.F. Hinterwald (32 ha) présente en détail le coût économique de la tempête, tant du point de vue des pertes de peuplement (10 ha de vieille hêtraie et jeune futaie d'épicéa), que de celui du coût de reconstitution.

Il évoque les peuplements à visiter : régénérations naturelles de feuillus, plantations de chênes sessiles par points d'appui, plantations de mélèzes en plein (avec régénération naturelle de hêtre).

Et maintenant, que la visite commence !

1^{er} flash : une régénération naturelle pré-existante

Nous sommes sur un plateau limoneux, au milieu d'un fourré de 1 ha de charme et hêtre atteignant 2 m. Il se mélange à un gaulis d'érable de 5 m de haut, en phase de qualification.

En 1999, c'était un joli taillis-sous-futaie de hêtre avec diverses essences feuillues (érable, charme, chêne), en cours de régénération. Le couvert des semis avoisinait 60 %.

Des particuliers réalisent le nettoyage en contrepartie du bois de feu, avec deux consignes fortes : étaler les rémanents sans coucher les semis, et circuler uniquement sur les pistes de débardage par temps sec.

En 2000, la régénération, complète, mesure 20 cm à 1,5 m de haut.

Depuis, les travaux ont été réduits : entretien des pistes et ouverture de quelques layons, plantations de quelques merisiers, cormiers (c'était inutile), léger débroussaillage sur ronce, dégagement léger localisé de hêtres perdus dans les charmes, soient, en tout, quelques heures par an sur 5 ans. Les chandelles de charme, laissées sur pied au moment du nettoyage, ont refait des houppiers. Elles ont joué leur rôle d'éducatrices. Par leur demi-ombrage, elles ont limité la repousse trop vigoureuse de la ronce. Elles ont permis à la régénération de se développer par cônes, au centre desquels s'individualisent maintenant de beaux brins dynamiques.

On envisage de prochains travaux : dans les gaulis, prédésignation et pose de protections Norton contre l'écorçage des cerfs, avec léger détournement si nécessaire. Il est prévu de désigner des brins à une densité d'environ 200 à 300/ha (espacement d'environ 5 à 7 m) et d'extraire progressivement les chandelles de charme. Bien sûr, les directions de chute devront tenir compte des gaules prédésignées et des layons.

Quelles leçons tirer de cette 1ère expérience ?

Un peuplement, riche d'une régénération naturelle en place au moment de la tempête, présente spontanément une bonne capacité à se rétablir, pourvu que l'on prenne quelques précautions évidentes en effectuant les travaux, d'ailleurs peu nombreux et peu coûteux :

- cantonner strictement la circulation du débardeur et des affouagistes sur quelques pistes,
- disperser les rémanents sans coucher les semis,
- bien observer la régénération et ne pas faire de regarnis inutiles, sauf si l'on recherche une diversification des essences,
- visiter souvent le peuplement au stade fourré pour pratiquer des travaux légers, ici pour aider les hêtres au milieu du charme. Ne pas vouloir les sauver tous : un tous les 4 m environ peut suffire. A 600 brins/ha, on a une bonne marge de sécurité et à terme, un bon choix dans les tiges- Les dangereux optimistes préconisent un nombre plus faible : environ 200/ha !



2^{ème} flash : A

chênes sessiles

Nous sommes installés sur 1, une couche a 50 cm de profo et envahissant 4,50 m de hau En 1999 sur futaie d'épicéa La tempête a r En 2000, les c Les rémanent andains, mais bordures de la L'hiver 2000- des rémanents plus de 30 cm. Après engrilla la plantation d 2001, selon le - 69 placeaux - nombre de p 1,5 m x 1,5 - espacement (alignement - espacement

Les plants son pioche, sauf s effectuée à la

Quelles leçons

Nettoyage :

rassemblés en mécanisée de pratiqué par b une parcelle localement l'é provoquer pen du sol. Les pla dégager ce bro non dans le br Le broyat fait repousse des h

Technique des

La technique u finale du peup avec un espa préconisent un un espacemen acceptable. Er



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Après broyage, une plantation de plants par placeaux

Après le broyage, une plantation de plants par placeaux a été réalisée sur 1,90 ha, en sol limoneux dans lequel la ronce fait son apparition vers le début de l'été. La ronce est très vigoureuse et les chênes atteignent 2 m à la fin de l'été.

Sur cette parcelle, poussait une jeune parcelle de sapin âgée de 30-40 ans.

Après le broyage ce peuplement.

Les chablis sont exploités par abatteuse. Les plants sont assez bien regroupés en placeaux et les grosses ornières défoncent les routes forestières.

En 2001, il est procédé au broyage. Le broyat est localement épais de 10 cm.

Le broyage de la parcelle (Ursus 2 m), la plantation de chênes est réalisée au printemps avec le dispositif suivant :

- largeur de 6 m x 6 m

- 16 plants par placeau : 25 (4.400 t/ha à la fin de l'été)

- l'écartement entre les bandes de placeaux : 6 m (bien respecté)

- l'écartement des placeaux sur la bande : 6 m

Les plants sont installés en potets travaillés à la main sur 13 placeaux où la trouaison est réalisée à l'aide d'une tarière de diamètre 40 cm.

Quels enseignements tirer de cette 2^{ème} expérience ?

Lorsque les rémanents sont bien évacués et quand on exploite de bonne qualité, le broyage peut être très efficace. Les placeaux. Le broyage permet d'avoir un broyat propre et facile à planter, mais l'épaisseur importante du broyat peut gêner pendant quelques années une asphyxie des plants. Les planteurs doivent consciencieusement travailler le broyat afin de planter dans la terre et éviter le broyat.

Le broyage à l'office de paillage en ralentissant la vitesse des machines herbacées.

Les points d'appui :

La densité utilisée ici correspond à une densité théorique de 70 tiges/ha, soit un espacement de 12 m. Certains auteurs préconisent une densité finale de 50 tiges/ha, soit un espacement final de 14 m. Ce dispositif est très intéressant en revanche, réduire le nombre de

plants par placeau à 16, comme on le conseille parfois, paraît dangereux. Seuls 4 plants sont gagnés au milieu du placeau, les 12 autres plants sont tous des plants de bordure, donc exposés au phototropisme et produisant beaucoup de branches latérales.

La forte densité locale retenue ici sur les placeaux (4.400 plants/ha) permet une bonne éducation des tiges et donc une meilleure forme. De plus, on ne travaille que sur le quart de la surface.

Dans chaque placeau, il faut trouver à moyen terme 2 à 3 brins bien conformés. Il n'est donc pas

nécessaire de faire de taille de formation sur les 25 brins.

Dans les interbandes, le plus loin possible des placeaux, il est possible d'introduire quelques feuillus divers qui procureront un revenu intermédiaire.

Pour les plantations feuillues à faible densité, nos observations bas-rhinoises montrent qu'il est facile de ne planter que 200 à 400 plants par ha ; mais bien peu de personnes savent, ou peuvent, conduire ensuite le peuplement (taille de formation, élagage). En plantation dense (1.500-2000), Dame nature nous donnera, sans soin particulier, les 40 à 60 tiges d'avenir bien conformées dont nous rêvons tous.



Trouaison :

Dans quelques placeaux, les trous ont été faits à la tarière hélicoïdale montée sur tracteur. Cette technique a été rapidement abandonnée car il est difficile au tracteur de manœuvrer sur des placeaux de 6 m x 6 m. De plus, à la plantation, il a fallu "casser" les bords des trous lissés par la tarière. Les meilleures reprises et croissances s'observent cependant dans des placeaux plantés à la tarière dans des zones où le débardage n'avait pas tassé le sol. Dans ces zones, des placeaux plantés en potets travaillés à la main peuvent rivaliser avec les placeaux tariérés. La pelle Becker aurait pu être la bonne formule pour les potets.

Les potets à la main sont une assez bonne solution, sous réserve d'être façonnés de façon scrupuleuse.

Plantation et qualité des plants :

On ne saurait assez dire et répéter à quel point ces 2 facteurs sont déterminants pour la réussite et la bonne croissance de la plantation (Voir Floreal n°65 "La plantation : quelques gestes essentiels à la survie des plants" par G Falconnet)

Gestion des interplaceaux et interbandes

Après chablis d'épicéas, la repousse naturelle de grands ligneux (bouleau, saule, tremble, feuillus divers...) est souvent rare et hétérogène. Sur sol riche, la dynamique naturelle conduit plutôt à des ronces, genêts, carex, joncs..., qui ne constituent pas un gainage pour les feuillus plantés. Ronce et genêt peuvent être concurrentiels dans les placeaux et à leur périphérie. Localement, les grands ligneux (bouleau, saule) sont susceptibles de former un gainage autour des placeaux. Leur croissance en hauteur étant plus rapide que les chênes, il convient de rabattre ceux dont les branches viennent au-dessus des chênes.

Vers 5-6 ans, il est nécessaire d'ouvrir un layon tous les 12 m en bordure de chaque ligne de placeau, afin d'accéder à chaque placeau.

Les coûts

Quelques chiffres :

- broyage : 1.450 € pour 1 ha 45
- engrillagement : 10.473 € pour 1,45 + 2,92 ha
- plantation : 15.732 € pour 11.475 chênes et 200 divers

C'est cher, mais la subvention couvre 60 % des dépenses du poste (nettoyage + plantation + dégrèvements).

Dans la parcelle voisine (non visitée), la technique de plantation par points d'appui a été appliquée à une vieille hêtraie ayant subi d'importants chablis. En présence de semis de hêtre isolés ou en petits groupes, la tentation était grande de les sauver. Mais la consigne aux ouvriers a été stricte : dégager les chênes dans les placeaux sans chercher à conserver les hêtres, entre les placeaux, dégager les semis de hêtre, dans les interbandes, ne rien faire.

Nous ne relaterons pas toutes les péripéties de cette journée qui nous a aussi emmenés le matin en forêt domaniale de la Petite Pierre sud, où l'ONF a exposé les grandes lignes de la stratégie alsacienne de reconstitution. Une place de choix a été offerte à la régénération naturelle. Pour l'illustrer, le hêtre...

Quant au programme "Forêt privée", il a été complété par une plantation de mélèze succédant à une vieille futaie de hêtre.

Et voici comment 2 expériences personnelles bien conduites, peuvent avoir une résonance plus générale. D'ailleurs chacun d'entre nous a sûrement des histoires similaires d'après-tempête à raconter, et qui pourraient servir aux autres ! D'aucuns prétendent que, même dans la tourmente la plus noire, on avance. On va commencer à les croire !

Autour de nous



Le dépérissement du hêtre

L'année 2009 a été marquée principalement par le dépérissement du hêtre et par une nouvelle maladie émergente du frêne, la Chalara fraxinea ⁽¹⁾, qui a été détectée en France au printemps 2008 et que nous avons détaillée dans Floreal n° 76.

La situation phytosanitaire de nombreuses hêtraies s'est nettement détériorée depuis la tempête de 1999 et la sécheresse de 2003.

Les arbres en bordure, ou dans les trouées, présentent de fortes dégradations de leur houppier et des altérations du tronc (coups de soleil, etc...).

En hêtraie acide et dans des peuplements quasiment indemnes de dégâts de tempête, des problèmes de débourrement accompagnés de très forts déficits foliaires ont été observés.

A ce jour, on ne constate quasiment pas d'attaques de ravageurs secondaires, ni de mortalité.



Sur l'ensemble des deux régions (Alsace et Lorraine), les volumes de produits accidentels récoltés sont importants (plusieurs dizaines de milliers de m³) et la situation du hêtre devient préoccupante.

Ce dépérissement est aussi très conséquent dans les peuplements adultes, denses et de très bonne qualité ; il concerne en général les arbres âgés. On a en effet trop souvent oublié d'exploiter ces derniers. Cette situation peut être justifiée par la tempête de 1999, ainsi que par la morosité du marché.

Aujourd'hui nous avons besoin d'ouvrir ces peuplements, par bandes ou par trouées, par exemple afin d'éviter des dégâts lors des exploitations, et permettre la régénération naturelle. Une exploitation sélective (pied à pied) engendre en effet trop de dégâts.

Deux hypothèses ont été formulées : l'une met en cause des facteurs abiotiques (climatique, physique, ou chimique), l'autre, la succession d'une attaque de cochenille *Cryptococcus fagi*, et d'un champignon ascomycète *Nectria coccinea*.



Le premier symptôme est l'apparition sur l'écorce de points blancs parfois très denses, correspondant aux cires produites par l'insecte.

Est atteint ensuite un stade irréversible lorsqu'apparaît sur l'écorce un suintement brun noirâtre, témoin d'une nécrose des tissus corticaux sous-jacents. L'écorce se détache ensuite par larges plaques et l'arbre dépérit.



Czeslaw Bartela - CRPF

Photos : Czeslaw Bartela

⁽¹⁾ note d'information MAAP sur www.crfp.fr

Parole à

**François Godinot,
président de Sylvobois**

**"Sans le C.R.P.F., je suis un président
cul de jatte manchot"**



Depuis 3 ans, le conseil d'administration de Sylvobois m'a élu président. J'ai donc le plaisir, et d'abord le devoir, d'animer cette communauté de forestiers, au bénéfice de ses 320 adhérents et plus généralement de la forêt privée meusienne. Ce mandat, je ne peux l'accomplir qu'avec des appuis : les adhérents, les administrateurs et bien sûr le C.R.P.F.

Président : un mandat où il y a tant à faire

Le premier appui du président, c'est l'intérêt des adhérents : quelle satisfaction de réunir à l'assemblée générale une centaine de participants intéressés, curieux, ou de remplir un bus pour aller dans les Vosges à la Journée de la Forêt Privée !

Le second, c'est l'équipe du Bureau -ces 4 ou 5 qui répondent au premier appel- et des administrateurs, toujours présents à 70 % aux réunions du Conseil et prêts à faire part de leurs expériences et savoir-faire.

Et où croyez-vous que nous allons chercher notre 3^{ème} appui ?

Chez "nos" collaborateurs permanents, c'est-à-dire ceux du C.R.P.F. (Centre Régional de la Propriété Forestière). On ne comprend rien aux organismes de la forêt privée si on n'a pas "mis le nez dedans". Le C.R.P.F., c'est notre établissement public, c'est la chambre d'agriculture des forestiers, le moyen que nous a donné la loi de nous payer du personnel compétent pour nous aider à animer et faire progresser notre milieu.

Nous sommes des élus passagers, ils sont des collaborateurs permanents, nous sommes des amateurs (enfin... la plupart d'entre nous), ils sont des professionnels, nous avons ailleurs notre activité principale, ils l'ont dans la forêt.

Le C.R.P.F. : un appui inestimable

Dans mon boulot de président, je trouve un appui inestimable chez "mon" ingénieur. Il s'appelle Philippe Laden, il sait tout sur la forêt, il a un bon jugement, de l'initiative et en plus il est sympathique. Je trouve un appui non moins inestimable chez "mon" assistante, elle, c'est Marie-Françoise Grillot, ses collègues l'appellent Titou, elle rédige, répond, frappe, envoie, relance, plus vite que son ombre et toujours avec le sourire.

Je ne vais pas tous les citer comme cela, mais il y en a un certain nombre sur lesquels je sais pouvoir compter. Les Syndicats des autres départements sont dans le même cas. Sans le CRPF, je suis un président cul de jatte manchot.

La RGPP : un régime amaigrissant

Voilà pourquoi, je m'échauffe quand j'entends la façon dont évolue la RGPP. Le Gouvernement a imposé à l'administration française et aux établissements publics un régime amaigrissant nommé "révision générale des politiques publiques" destiné à économiser des milliards d'euros.

Je suis d'accord : depuis 30 ans l'Etat dépense plus qu'il n'encaisse, est en perpétuel déficit, vit à crédit. Sa dette -notre dette- est de 1.500 milliards d'euros, va passer rapidement à 1.600 et nous -ou nos enfants- n'aurons pas fini de la rembourser dans 40 ans. Donc, OK sur le principe, mais il y a façon et façon de faire...

En juin 2008, le Gouvernement a annoncé aux CRPF la réduction au niveau national de 15 postes affectés sur 380 et une diminution de la subvention du ministère de l'agriculture de 2 millions d'€ sur 16 en 2011.

Bon, je ne crie pas encore : partout, les organisations humaines s'accordent un peu de confort quand les temps sont favorables, et sont donc capables de gagner de la productivité quand la situation devient plus difficile.

L'Etat ne réforme plus, il "casse"

Mais voilà qu'on nous apprend, coup sur coup, en novembre 2009, que l'économie imposée n'est plus de 2 millions mais de 3, pas en 2011 mais en 2010 -c'est dans un mois- et que l'arbitrage entre CRPF et Chambres d'agriculture s'est conclu au bénéfice de ces dernières qui conservent, dans leurs recettes, 3 millions d'€ de nos impôts forestiers.

Là, je ne suis plus d'accord. Le Gouvernement se fout du monde. On sait bien que l'Etat n'a pas de parole, mais trop, c'est trop : à ce niveau là, il ne réforme plus, il casse !

Une politique ambitieuse... mais sans moyens

M. Sarkozy a annoncé, à Urmatt (mai 2009), une politique ambitieuse pour la forêt française, mais son gouvernement nous coupe sèchement les moyens de la mettre en œuvre : forestiers, dites-le vous bien -si rien ne change-, le discours d'Urmatt c'est du pipeau.

Pour mémoire, on nous retire plus tôt que prévu 1 million d'€ de plus qu'annoncé, mais la Présidence française de l'Union Européenne a coûté 1 million d'€ par jour. Vous avez lu, comme moi, dans vos gazettes, l'histoire de ce repas officiel offert à 200 personnes qui a coûté 1 million d'€ : 5.000 € par convive ! L'Ancien Régime n'a pas disparu : la Cour profite des ors et les provinces héritent des chemins boueux.

Trop c'est trop : il nous faut réagir !

Alors, c'est non. Je n'accepte pas le traitement qui est fait aux C.R.P.F. en général, au mien, celui de Lorraine-Alsace en particulier. Je vais le faire savoir aux adhérents, aux parlementaires, à la presse.

Nous allons devoir faire du bruit si nous voulons que cela bouge !

Arbre au vert

Pour une gestion durable du peuplier en plaine alsacienne

Du peuplier en plaine alluviale alsacienne, vous n'y pensez pas ? Un arbre sélectionné en pépinière n'est pas naturel... Une telle essence, quelle horreur, n'a rien à faire en Alsace. C'est à la suite de ces remarques et de ces a priori très régulièrement réitérés au sein de différentes réunions, notamment celles pour l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000, qu'un groupe de propriétaires et de techniciens, membres de l'association Forêt Privée d'Alsace, a décidé de réagir et s'est mis au travail.

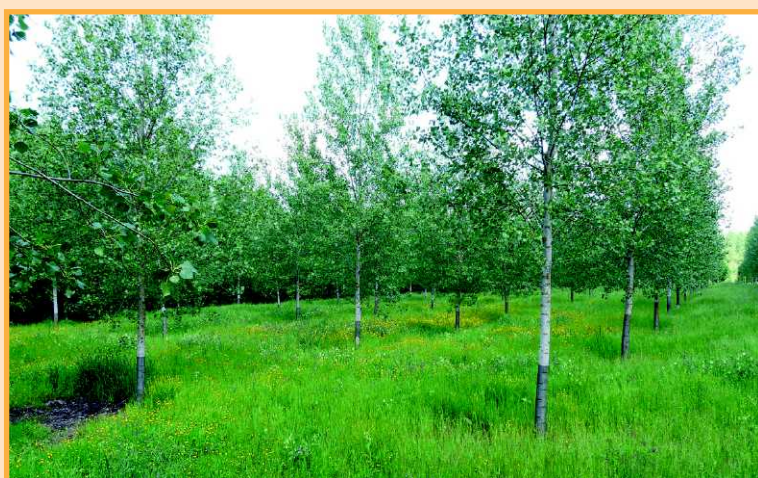


Photo : Stéphane Asaël - CRPF



Photo : Stéphane Asaël - CRPF

Sous la conduite du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine et d'Alsace, l'équipe a élaboré une brochure originale sur la peupleraie de culture.

Le travail se base sur des expériences de terrain et intègre les réflexions d'une bibliographie abondante. Le document d'une vingtaine de pages, richement illustré, situe le peuplier comme une composante de la diversité des milieux et des paysages de la plaine alsacienne.

"Planter du peuplier, c'est l'élever, le voir grandir et le récolter".

Pour un propriétaire, le peuplier est l'une des rares essences qu'il aura la satisfaction de planter, de soigner lui-même et de pouvoir récolter de son vivant.

En effet, les cultivars actuels sont commercialisables au bout de 18 à 25 ans.

La peupleraie est également la seule formation boisée dont les plantations sont réalisées à densité définitive.

En Alsace, le peuplier de culture, essence forestière, couvre pratiquement 1% de la surface forestière régionale. Au niveau national, ce pourcentage est du même ordre et pourtant le peuplier représente près du tiers de la récolte en bois feuillu commercialisée par an en France. Il alimente une filière particulièrement dynamique et diversifiée, mais fortement concurrencée par les matières plastiques. Le peuplier entre dans la fabrication des emballages alimentaires, des caisses, des cageots, des palettes, mais aussi des contreplaqués, des panneaux, des sommiers et des meubles.

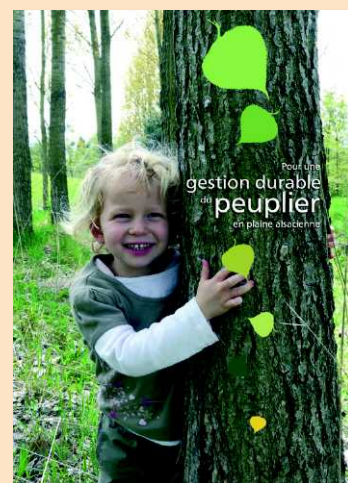
Au cours du développement de l'essence, le milieu se ferme très progressivement, permettant aux espèces dites "héliophiles" de se maintenir assez longtemps sous le peuplier. Lorsque des fauchages sont régulièrement effectués sous la peupleraie, des plantes que l'on peut trouver dans les prairies se développent.

En favorisant l'installation d'un sous-étage d'arbustes ou d'arbres, la faune sauvage trouvera des conditions de vie tout à fait favorables. Le gibier peut s'y nourrir et s'y cacher, les oiseaux y nicher et les insectes y accomplir leur cycle biologique.

Bien entendu, le propos n'est pas de planter du peuplier partout et n'importe comment. Remplacer une prairie humide ou un boisement feuillu alluvial typique par une peupleraie ne sont pas des options sylvicoles proposées, ni avalisées par le groupe de travail.

Mais produire du peuplier de qualité sur des stations qui s'y prêtent, et permettre aux propriétaires de poursuivre cette culture en s'inspirant de quelques conseils "pour une amélioration écologique" de la peupleraie sont des principes de bon sens qu'il nous a paru intéressant de développer dans cette brochure.

N'hésitez pas à vous la procurer auprès du CRPF Lorraine-Alsace ou à la consulter sur son site internet et prenez l'avis de votre conseiller forestier pour tous vos projets de plantation !





Au coin du bois

Destination autrichienne pour le voyage 2009

Courant octobre, une cinquantaine de propriétaires forestiers de Lorraine et d'Alsace est partie, à l'initiative du crpf, à la rencontre d'autres forestiers en Autriche. Le voyage s'est déroulé sous une bonne ambiance, au cœur de magnifiques paysages. Les Autrichiens nous ont reçus, comme à leur habitude, de façon très chaleureuse.



Photo : Sylvain Flambar d

Ces 3 jours, soigneusement préparés par Aurore Barranco sur un plan logistique, et Pascal Ancel pour l'aspect technique, ont été l'occasion d'approfondir des sujets communs de préoccupation, tels le bois-énergie, l'exploitation en montagne sur très fortes pentes et la construction bois "passive".

Avant toute chose, plantons le décor de la région qui nous accueille. Le taux de boisement en Autriche est de 47 %, en Europe il est de 27 %. Pour la région visitée, le Vorarlberg (pointe ouest de l'Autriche, entre le lac de Constance et l'Arlberg), il est de 37 %, avec 97.000 ha de bois, dont 62.000 ha de forêt de production. Les 2/3 de la surface affichent plus de 1.000 m d'altitude et une fonction marquée de protection contre l'érosion et les avalanches.

Thomas Ölz sera notre interlocuteur pour tout le voyage. Employé d'une chambre d'Agriculture, il est très impliqué dans le conseil forestier auprès des propriétaires privés.

Une solide filière bois-énergie

Dès notre arrivée à Nenzig, Siegbert Ferzer nous présente un groupement dont l'objectif est d'aider les adhérents à gérer leurs biens agricoles et forestiers. 4.470 ha de forêts concernées, avec 1/4 en production, le reste en protection. Les exploitations sont traitées par petites zones pour laisser la régénération naturelle s'installer, et protéger les sols. Le débardage se fait essentiellement par câble mât. Des subventions viennent soutenir ces techniques. Les bois sortis sont souvent de médiocre qualité car les forêts sont vieillissantes et issues de boisements spontanés d'anciens pâturages. C'est pourquoi le groupement a développé le volet bois-énergie.

7.000 m³ apparents plaquettes/an (1 m³ bois = 2,7 m³ apparent plaquette) sont commercialisés, ce qui crée des emplois locaux. Ce dernier point revêt une importance cruciale pour les Autrichiens, tout comme la nécessité d'utiliser au mieux la matière bois existante sur chaque territoire. Le groupement alimente 3 unités de production de chaleur. Les plaquettes proviennent de l'exploitation et de déchets de scierie.

Nous visitons une unité de stockage et de séchage de 3.500 m³ apparent. Le hangar a été construit avec du bois local, non traité.

Nous poursuivons notre route jusqu'à notre hôtel, niché dans une charmante vallée. Le repas est un temps d'échange sur la visite effectuée et les moyens que les Autrichiens mettent en œuvre pour faire aboutir leurs projets.

Là haut sur la montagne, il était une grosse centrale

Le lendemain, nous visitons au cœur de la montagne, près de Schruns, une centrale hydroélectrique construite pour faire face aux pics de consommation d'électricité en Europe. La visite nous amène tout naturellement aux 2 barrages d'altitude qui alimentent la centrale. Nous nous engageons sur une petite route composée de 34 lacets sur 1000 m de dénivelé. Le paysage est exceptionnel. Notre route s'arrête au lac de Silvrettasee, le plus haut lac navigable d'Europe. Le brouillard se lève un peu pour nous laisser entrevoir les sommets du Tyrol, très proche. Nous sommes en limite haute de la végétation forestière, avec le pin cembro et le bouleau.

Les 370 hectares boisés appartenant à la centrale sont l'objet de travaux d'éclaircies. Les produits sont abandonnés sur place, perpendiculairement à la pente. Ces exploitations ont un rôle de protection en évitant à la neige de glisser.

Les pentes fortes ne leur font pas peur !

L'après-midi est consacrée à l'exploitation sur fortes pentes. Des bus 4 x 4 nous attendent pour nous mener sur une piste plus haute, à 1.300 m d'altitude. Hubert Malin, chef du service forestier du Canton de Montafon (équivalent ONF) depuis 1986, et propriétaire forestier à titre personnel, nous accueille et nous explique la technique d'exploitation. Celle-ci est réalisée par lignes entières. Les bois sont remontés grâce à un câble mât. 18.000 m³/an sont ainsi exploités. Le débardage est réalisé par des entreprises extérieures. Mais avant de pouvoir intervenir en forêt, il a fallu améliorer la desserte. A ce jour, le district compte 615 km de routes forestières.

La démonstration du débardage par câble mât est très appréciée malgré la pluie, les questions techniques fusent. Le chantier génère un coût de 36 €/m³ débardé.

En Autriche, les propriétaires ne peuvent pas couper leurs parcelles comme ils le veulent.

En cas de coupe à blanc ou de régénération progressive et au-delà de 50 ares, ou de plus de 30 m³, il faut demander une autorisation à l'administration qui marquera les bois à couper

La journée se termine par un repas-débat entre nos administrateurs et professionnels et les professionnels autrichiens.

Le beau sapin, roi des forêts

Le lendemain est consacré à la construction bois de bâtiments publics "passifs", c'est-à-dire des bâtiments conçus entièrement en bois non traité venant de forêts voisines. Des matériaux "bio" utilisés pour l'isolation, des énergies renouvelables (solaire, biomasse) pour le chauffage... L'objectif est de faire un maximum d'économie d'énergie, d'utiliser au mieux le bois local, tout en tenant compte du bien-être du citoyen.

La région de Ludesch, en coopération avec la Bavière et le Bad-Wurtemberg, promeut le sapin dans la construction bois auprès des professionnels (charpentiers, architectes...), et du grand public. Une volonté forte de limiter l'importation de bois. L'objectif est d'utiliser le sapin local, tout en valorisant les forêts. Le résultat est impressionnant. Le sapin, très longtemps boudé, est maintenant régulièrement utilisé.

Ce voyage a été une réussite grâce à tous les participants, très intéressés par toutes les interventions, ce qui a entraîné une ambiance bien chaleureuse. Je tiens à remercier plus particulièrement Maren Baumeister qui a été notre interprète fidèle et motivée, tout au long de notre périple. Elle a su nous faire passer toute la richesse de toutes ces informations.

Michèle Flambar - CRPF

Le compte-rendu détaillé du voyage se trouve sur notre site www.crpf.fr





De feuilles en aiguilles



National

Le production de papiers et cartons en net recul

Les effets de la crise économique ont été particulièrement sensibles au sein de l'industrie française des papiers et cartons. Au cours des 8 premiers mois de l'année, la production a été de 5,4 millions, soit une baisse de 15,8 % par rapport à 2008. Ce sont les papiers à usage graphique et plus encore, les papiers de presse qui accusent ce net recul. Le papier à usage domestique, ou sanitaire, résiste mieux.

Tunneliers de France : achats en baisse

"Diminution des achats et prudence dans les approvisionnements", tel est le mot d'ordre de la Fédération des Tunneliers de France. En effet, les membres ayant constaté une conjoncture économique difficile pour la filière viticole française et internationale, sont amenés à organiser leurs stocks de merrains et leurs achats, en fonction des ventes réalisées en 2008. La tendance sur la prochaine campagne sera donc une diminution de leurs achats, tant en grumes qu'en douelles.

Réunion du Groupe de Travail sur le Foncier

Forestiers Privés de France a créé ce groupe de travail dont l'objectif est de formuler des propositions face à la question essentielle du morcellement de la forêt privée. L'Est de la France est bien représenté puisque Vincent Ott en est président, Jacques Rousselin, le représentant des experts, et Daniel Beddelem (Conseil Général de la Meuse), le représentant des conseils généraux. Philippe Laden y siège également, ainsi que des juristes, un géomètre expert, un notaire, la safer, ...

Lorraine

Un nouveau chef à l'Office National des Forêts de Lorraine

Max Magrum a quitté la tête de l'ONF Lorraine pour un poste à la direction générale de l'ONF à Paris. C'est Jean-Pierre Renaud qui le remplace et prend ainsi les fonctions de directeur territorial de l'ONF Lorraine. Son nom vous dit certainement quelque chose, car il a été directeur de l'ONF Haut-Rhin pendant 12 ans avant de rejoindre, en 2007, la Direction Territoriale de Franche-Comté.

Union Régionale des Communes Forestières de Lorraine

L'Union Régionale des Communes Forestières de Lorraine a recruté Guillaume David, en mars dernier. Ingénieur forestier, une de ses missions est la formation des élus sur l'ensemble de la région lorraine. Dans le cadre du programme "1000 chaufferies bois pour le milieu rural", il a également en charge le suivi des dossiers liés au bois-énergie, avec l'accompagnement de maîtres d'ouvrage, la promotion du bois-énergie et un bilan des études filières déjà parues en Lorraine

Meurthe-et-Moselle

Conférence de Jean Puech à Nancy

Lors de la remise des diplômes de la Formation des Ingénieurs Forestiers de Nancy, Jean Puech a donné une conférence sur "la mise en valeur de la forêt française et le développement de la filière bois". Il était assisté de Jean-Marie Ballu, ingénieur général. Jean Puech, ancien ministre de l'agriculture, a été chargé par le Gouvernement d'une mission sur ce thème. Son rapport a été développé, pour partie, par Nicolas Sarkozy à Urmatt en mai dernier.

Meuse

C.R.P.F.

L'équipe meusienne du CRPF s'agrandit : Martin Remp qui prépare son BTS forestier au lycée de Mirecourt, est depuis début octobre, en contrat d'apprentissage en Meuse. Il est basé à Révigny-sur-Ornain, à côté de Mognéville, et travaille plus particulièrement avec Jean-Pierre Corvisier sur le foncier, la création de routes et les chantiers groupés d'exploitation forestière, en grande partie sur la commune de Mognéville.

Association des Communes Forestières de Meuse

L'Association des Communes Forestières de Meuse a recruté Vincent Hertz en novembre dernier. De formation forestière, il a en charge la promotion du bois-énergie, l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de chaufferies bois, la réalisation des Plans d'Approvisionnement Territoriaux, le suivi et l'accompagnement de la structuration de la filière énergétique.

Alsace

Le programme d'amélioration foncière reconduit en Alsace

Le Conseil Régional d'Alsace a reconduit pour les trois prochaines années (2010 à 2012) le programme d'amélioration du foncier forestier. Les élus régionaux ont, en effet, soutenu cette action-phare lors de leur séance plénière du 8 décembre dernier. Un article à paraître dans le prochain numéro de Floreal rappellera les règles du jeu.

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.crpf.fr. Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez !



Photo : Catherine Négrinat - CRPF

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

 **FLOREAL**
édité par le
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(t 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crpf.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel

Directeur de la Publication
Jean-Michel Hénon

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond
Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution

Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim Vert

